

**SALAIRES** : Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour toutes.e.s.

\*Quotient, à calculer, les salaires (base indice multiplié par la valeur du point)



**Une profession  
qui mérite  
beaucoup plus de  
reconnaissance  
et qui connaît une  
grosse pénurie.**

Les responsabilités de ces professionnel.le.s sont de plus en plus importantes et pas du tout reconnues en terme de salaires adaptés.

Les Préparateurs.ices participent sous l'autorité technique des pharmaciens, à la gestion, l'approvisionnement et à la délivrance des produits de santé.

Ce métier apporte une réelle valeur ajoutée dans la réalisation des missions incombant aux pharmacies hospitalières. Il propose des activités très diversifiées aux compétences techniques très importantes, un exercice à responsabilités multiples sur des secteurs en constante évolution. Il demande une implication renforcée auprès des unités de soins nécessitant des compétences professionnelles adaptées : connaissances pharmacologiques accrues, capacité d'analyse de situations complexes, aptitude à la communication.

L'universitarisation du diplôme devrait permettre un plus grand accès aux jeunes issus du baccalauréat. En effet la création du DEUST en pharmacie devrait permettre aux PPH d'accéder au système LMD (licence, Master, Doctorat).

L'accès en Catégorie A obtenu depuis le décret du 24/01/2022 (décret numéro 2022-54) a permis aux PPH et PP d'intégrer la filière médico technique.

Malheureusement la réingénierie de la profession n'a toujours pas officialisé le passage en LMD et toutes les facilités pour continuer vers une licence professionnelle ou l'instauration de passerelles pour accéder aux études de pharmacie.

Les contraintes budgétaires imposées à nos établissements rendent les conditions d'exercice toujours plus difficiles.

**EMPLOI** : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE** : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Pourtant, ces agent.e.s font preuve d'engagement et de résilience pour remplir leurs missions et garantir la sécurité des patient.e.s.

Les structures à taille humaine, qui garantissent un service de qualité apprécié par tou.te.s, s'épuisent.

La volonté générale est de réduire les coûts, c'est-à-dire réduire les effectifs, augmenter la robotisation et mettre en danger cette profession.

La CGT accompagne ces agent.e.s afin de faire reconnaître leur profession et leur garantir un salaire décent en adéquation avec leur niveau bac +3.

**PRÉPARATEUR.ICE EN PHARMACIE (PP)**

**PRÉPARATEUR.ICE EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE (PPH)**



## LA CGT REVENDIQUE

- La carrière doit avoir un déroulement linéaire sans ratio, permettant à tous et toutes de progresser de manière identique, de la classe normale à la classe supérieure prenant en compte enfin le haut niveau de qualification et d'expertise de cette profession.
- La reconnaissance du travail et des qualifications par le salaire : nous exigeons un salaire d'embauche à 1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+3 et une évolution de carrière permettant le doublement du salaire sur la carrière, sans ratio.
- La reconnaissance de la pénibilité avec possibilité de départ anticipé à la retraite, au vu de l'évolution du métier (horaires décalés, port de charges lourdes, astreintes, produits chimiques manipulés toxiques).
- La reconnaissance des nouvelles connaissances en qualité, métrologie par le biais de formations ou de VAE ouvertes à tous et toutes.
- La CGT exige que le passage en catégorie A n'entraîne pas de recul d'ancienneté ni de plus grandes difficultés pour accéder aux derniers échelons de la classe supérieure.

**Décembre 2022,  
VOTEZ POUR DES  
CANDIDAT-E-S CGT !**